



## L'Écho de Barkmere – mai 2024

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal tenue samedi le 11 mai 2024 :

### **STATIONNEMENT MUNICIPAL ET ABRI À MOTO**

Le stationnement municipal a été agrandi dans la partie située à droite en arrivant. Cette section pourra maintenant accueillir deux rangées de voitures, mais une rangée sera réservée pour les véhicules plus compacts. Des cordages seront installés pour délimiter les deux rangées. Ceci devrait permettre d'alléger la congestion du mois de juillet. Également, un endroit a été nivelé pour y accueillir un abri pour les motos et les vélos. Un plan du stationnement sera disponible dans le prochain bulletin du printemps.

### **DES NOUVELLES SUR LA COUPE FORESTIÈRE**

Le maire a annoncé une bonne nouvelle dans le dossier de la coupe forestière projetée dans le secteur de la presqu'île. Nous avons obtenu confirmation que la coupe n'est PAS planifiée pour l'automne-hiver 2024-2025. Notre forte opposition au projet durant la consultation de l'an dernier a démontré très clairement que cette coupe n'est pas acceptée socialement. Le maire a également mentionné que le support de la députée d'Argenteuil, Mme Agnès Grondin, dans ce dossier, et ses démarches auprès du cabinet de la ministre ont été très importants pour faire repousser le projet.

Cependant, la bataille n'est pas gagnée. Il y a deux étapes à franchir pour le ministère dans la planification d'une coupe forestière. D'abord, l'harmonisation sociale et économique, où les planificateurs doivent démontrer que la coupe est acceptable socialement et économiquement rentable. Ensuite, l'harmonisation opérationnelle ou technique, où l'entrepreneur rencontre des acteurs du milieu pour établir des règles et des mesures d'atténuation. Cette dernière étape est appelée « comité ciblé » dans le jargon des fonctionnaires. Et si le processus se rend à cette étape, c'est que la coupe est déjà planifiée et aura bel et bien lieu.

Il nous faut donc agir avant d'en arriver au « comité ciblé ». Le ministère a indiqué qu'il souhaitait rencontrer des représentants de la Ville cet automne afin de présenter un projet visant à adresser la plupart des préoccupations exprimées durant la consultation. La position du Conseil, exprimée plusieurs fois, est claire : cette coupe est totalement inacceptable dans une zone centrale de notre municipalité, qui est incluse dans un projet régional d'aire protégée, et où la Ville désire établir un réseau de sentier pédestre à l'usage de ses citoyens.

## ENVIRONNEMENT

Le conseiller Jake Chadwick a fait rapport de sa participation à une rencontre de la MRC des Laurentides visant à établir une concertation régionale pour la création d'aires protégées sur le territoire. 18 des 20 municipalités étaient représentées et la plupart ont parlé de vouloir établir des zones protégées sur leur territoire. Le vent pousse donc du bon côté pour notre projet commun avec Montcalm.

## CONTENEURS POUR MATIÈRES RÉSIDUELLES

La Ville ira en appel d'offre pour acquérir et faire installer des conteneurs semi enfouis pour la collecte des matières résiduelles au débarcadère et au chemin Duncan. Ces conteneurs sont plus esthétiques, plus grands et moins susceptibles d'attirer les déchargements sauvages de matériaux de constructions et autres résidus volumineux. Cette dépense, prévue au plan triennal, sera financée par le programme TECQ.

## EMPLOYÉS D'ÉTÉ AU DÉBARCADÈRE

Quatre jeunes étudiant-e-s de notre municipalité ont été engagé-e-s pour travailler au débarcadère cet été. Il s'agit de Zoé Godin, d'Oscar Godin, de Daphné Trépanier-Mehnert et de Mathilde Doyon-Pouliot.



## DERNIERS CONSEILS DE LA MRC DES LAURENTIDES

Le maire n'ayant pu être présent à la dernière séance du Conseil, a fait un court compte-rendu de la rencontre du mois de mars. L'administration de la MRC a présenté une première ébauche d'un plan régional pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques. Ce plan comporte une série de recommandations qu'il nous faudra appliquer.

La MRC a adopté le second projet de son nouveau schéma d'aménagement. Nous attendons maintenant la réponse du ministère des Affaires municipales, qui peut prendre jusqu'à quatre mois. Et s'ils rejettent le projet, le processus repart : projet amendé, adoption, soumission au ministère... Une fois officiel, nous devons adapter nos règlements afin de les rendre conformes au nouveau schéma. Habituellement, ce n'est qu'une formalité puisque nos règlements sont généralement plus sévères que ceux de la MRC.

Un nouveau rôle d'évaluation pour la Ville de Barkmere sera déposé en cours d'année et qui prendra effet en 2025. Si l'on se fie à la situation dans les autres municipalités, nous devrions nous attendre à une hausse importante des valeurs foncières.

En avril, c'est le maire suppléant Marc Frédette qui a assisté à la rencontre. Il y a surtout été question de finances et de budget, puisque c'était la présentation des états financiers pour l'année 2023.

## PROJET D'AIRE DE CONSERVATION BARKMERE-MONTCALM

Il nous fait plaisir de vous transmettre le lien vers un article de l'Information du Nord avec le maire Trépanier sur le projet d'aire de conservation Barkmere-Montcalm :

<https://infodunordtreblant.ca/actualites/2024/04/26/de-nouveaux-projets-de-preservation-pour-la-mrc-des-laurentides/>

## RESTRICTIONS RELATIVES À L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

Cette année l'administration va intensifier le respect de la réglementation concernant l'éclairage extérieur. Pour un rappel des principales dispositions à cet égard, veuillez cliquer sur ce lien :

<http://barkmere.ca/wp-content/uploads/2024/05/R%C3%A8glement-zonage-201-version-administrative.pdf>

## CONSEILS DE PRÉVENTION

PAR : LA SÛRETÉ DU QUÉBEC



### Conseil de prévention – Embarcation nautique

Les policiers de la Sûreté du Québec désirent sensibiliser la population aux vols d'embarcations nautiques et de matériaux se retrouvant à l'intérieur de celles-ci. Les policiers invitent la population à faire preuve de vigilance. Le vol d'objets à l'intérieur des embarcations amarrées au quai la nuit et des embarcations elles-mêmes, peut survenir à tout moment. La Sûreté du Québec recommande de suivre ces quelques règles de prévention :

- Enchaînez votre embarcation à un objet fixe et utilisez un cadenas à l'épreuve des coupe-boulons;
- Garez votre embarcation dans un endroit très visible et bien éclairé;
- Ne laissez aucun objet de valeur à l'intérieur;
- Portez une attention particulière aux véhicules et personnes inhabituels dans votre secteur;
- Prévenez un voisin de confiance, si vous devez vous absenter;
- Évitez de laisser votre embarcation amarrée durant une absence prolongée sans surveillance.

De plus, vous pouvez procéder à l'identification par marquage permanent des pièces extérieures et mécaniques rendant ainsi la revente quasi impossible. Les codes d'identification sont conservés dans une base de données qui est accessible par les autorités policières et les assureurs.

### Conseils de prévention- Véhicules hors route

Les policiers désirent sensibiliser les résidents en lien avec les vols de véhicules tout-terrain. Les policiers demandent aux citoyens de faire preuve de prudence et de vigilance afin de prévenir le vol de leur véhicule. Voici quelques conseils de prévention :

- De préférence, garez votre véhicule tout terrain dans un garage intérieur sécurisé ou dans un endroit extérieur très visible et bien éclairé;
- Enchaînez votre véhicule tout-terrain à un objet fixe et utilisez un cadenas à l'épreuve des coupe boulons;
- Munissez votre remorque d'un dispositif antivol à l'épreuve des coupe-boulons;
- Gravez les six derniers chiffres du numéro de série de votre véhicule tout terrain sur le châssis sous le siège, sur le dessus du moteur et sur toutes autres pièces que vous jugez utiles. L'identification sera plus facile et la revente plus difficile.

Sans vous exposer et compromettre votre sécurité personnelle, si vous observez une personne au comportement inhabituel ou suspect, avisez immédiatement les policiers en composant le 911.

Pour toute personne suspecte, notez une brève description de celle-ci; le sexe, l'âge approximatif, la couleur de l'habillement et les signes particuliers, tels que les tatouages, cicatrices, vêtements ou bijoux particuliers. Pour les véhicules suspects, relevez en premier lieu le numéro d'immatriculation, ainsi que la couleur et la marque.

La Sûreté du Québec rappelle que toute information sur des activités de nature criminelle peut être communiquée en tout temps, de façon confidentielle, à la Centrale de l'information criminelle au 1 800 659-4264.



*Photo par : Kim Lamoureux*

*Pour plus de détails, consultez le procès-verbal de la réunion du Conseil qui sera affiché sur le site Web de la Ville une fois qu'il sera ratifié, généralement quelques jours suivant la prochaine réunion du Conseil.*